Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260428-2026042812-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 19 h 20.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC David RIVIERE Marie LATTANZIO Patrick PERES Daniel GOYAT	David DEL NERO Corinne MARTIN Laurent FRANCHETEAU Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU
Absents excusés						
		Cécile TABARLY (procuration à Alain GOSSET)				Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN (procuration à Serge SINOU)
Nombre de conseillers présents			**34**	**Nombre de conseillers votants**		**36**

SIVALODET

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais est adhérente au SIVALODET (Syndicat pour l'aménagement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Odet et de ses affluents).

Les statuts du SIVALODET prévoient que le Comité syndical, organe délibérant, soit composé comme suit : « *chaque établissement public de coopération intercommunale est représenté dans le comité par un ou plusieurs délégués, à raison d'un délégué par commune concernée par le bassin versant de l'Odet et par tranche de 10 000 habitants (population DGF), commune par commune, tranche entamée) ; il est désigné pour chaque délégué titulaire un délégué suppléant qui siège au comité en cas d'absence du titulaire* ».

Concernant la CCPF, quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants sont à désigner pour les communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, Pleuven et Saint-Evarzec.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260428-2026042812-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ de désigner les délégués de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (4 titulaires et 4 suppléants) appelés à siéger au sein des instances du SIVALODET ainsi :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Clohars-Fouesnant	Malo LAHUEC	Gilbert LE QUINTREC
Gouesnac'h	Pierre-Yves GUILLERMOU	Céline LEMOINE
Pleuven	David DEL NERO	Christophe LAGADIC
Saint-Evarzec	Michel GUEGUEN	Bertrand LE PAPE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercurgué CS21016 - 29170 FOUESNANT

Président